

DESTINATAIRES : Membres du personnel, médecins et bénévoles

EXPÉDITEUR : Anne-Marie Lajeunesse, conseillère cadre en soins infirmiers
Sébastien Duvergé, chef de service prévention et mieux-être au travail

DATE : 4 mai 2020

OBJET : **PRÉCAUTION CONCERNANT LES SOLUTIONS
HYDROALCOOLIQUES | TEMPS REQUIS AVANT
D'ALLUMER UNE FLAMME**

La concentration et le type d'alcool contenu dans certains produits utilisés pour le contrôle des infections amènent un risque d'inflammation lorsqu'un mélange gazeux libéré par le produit est sous l'effet d'une flamme pilote (fumeur, briquet, allumettes).

Afin d'éviter des incidents liés aux produits contenant de l'alcool, nous vous recommandons d'**attendre 2 à 3 minutes** après l'hygiène des mains ou l'utilisation du produit **avant d'allumer une cigarette ou d'utiliser tout équipement produisant une flamme.**

